

Politique d'économies d'eau

Trois principes d'action sont prévus pour développer les efforts d'économie d'eau sur le territoire :

- l'optimisation du fonctionnement des réseaux publics de distribution d'eau potable
- la réduction des consommations individuelles d'eau potable (« au robinet »)
- la sensibilisation des usagers



Ce que dit le
SAGE

Sensibilisation des usagers : prescription D4 ; PAGD, p. 72.

Optimisation du fonctionnement des réseaux publics de distribution : prescriptions D5 et D6 ; PAGD, pp. 72 et 73.

Réduction des consommations d'eau : prescriptions D7 à D10 ; PAGD, pp. 73 à 75.

Comment faire ?

Gestion des niveaux de pression

Les risques de fuites à partir du réseau sont proportionnels au niveau de pression ; une pression trop élevée est également source de dysfonctionnements et de surconsommations chez les usagers.

- Cartographier les niveaux de pression dans les réseaux publics pour éviter autant que possible les situations de pression élevée.
- Informer les usagers sur les systèmes permettant de réduire la pression au robinet.

Performance des réseaux

Les réseaux d'alimentation doivent faire l'objet de diagnostics et de travaux réguliers permettant d'en maintenir les performances selon les critères suivants :

- Rendement moyen annuel primaire : il doit être de **80%** en zone rurale et de **85%** en zone urbaine.
- Indice Linéaire de Perte (ILP) : exprimé au km linéaire de réseau, il doit être d'autant plus limité que le réseau est long et l'habitat peu dense.

Type de réseau		Limite haute pour un ILP acceptable (m ³ /j/km)
Indice de consommation (m ³ /j/km)	Correspond à un réseau :	
>30	Urbain	<10
10 à 30	Intermédiaire	<5
<10	rural	<2,5

Mise en place de systèmes économes en eau dans les bâtiments et espaces publics

La démarche communale doit servir d'exemple pour les consommateurs privés :

- Réaliser un diagnostic dans les bâtiments de la commune, suivre les consommations (compteurs sur chaque bâtiment ou chaque type d'usage par exemple).
- Installer des réducteurs de pression et de débit, des robinets temporisés, des chasses d'eau économes, etc...
- Inciter les maîtres d'ouvrage privés à installer des équipements hydro économes lors de la construction de bâtiments et espaces privés nouveaux.



Exemple de robinet temporisé (Source : www.ecoresponsabilite.ademe.fr)

Développement de la récupération des eaux pluviales et de l'utilisation d'eaux alternatives

Dans le but de réduire les besoins en eau potable du réseau, la réutilisation d'eau de pluie ou d'eaux faiblement souillées doit être envisagée pour différents usages : arrosage voirie, terrains de foot, espaces verts, etc...

- Etudier, en amont des projets d'aménagement urbain et des projets de réaménagement de bâtiments ou espaces publics existants, la possibilité de récupérer et valoriser les eaux pluviales.
- Etudier également la possibilité d'un approvisionnement à partir de ressources alternatives (eau de captage abandonné, eaux utilisées mais peu souillées, etc.) pour des activités n'exigeant pas une eau de qualité aussi stricte que l'eau potable.



Cuves en béton préfabriquées pour la récupération d'eau de pluie (Source: www.ecosources.info)



Tarification de l'eau incitant aux économies

Le barème de tarification de l'eau (part fixe de l'abonnement et part variable liée à la consommation) doit encourager les comportements et installations économes :

- Eviter les tarifs dégressifs ou diminuer l'ampleur de la dégressivité ; privilégier un tarif faible pour les plus petites tranches et un tarif supérieur pour les gros consommateurs.
- Possibilité d'un prix d'abonnement différent selon le diamètre du compteur ou le type de consommateur.

Conventionnement avec les gros consommateurs disposant de captages

Les gros consommateurs disposant de ressources privées (captage, forage) doivent être incités à éviter le recours brutal à la ressource collective (d'origine souvent superficielle) en période d'étiage :

- Mettre en place un conventionnement ou une tarification spécifique pour les gros consommateurs pour éviter leur utilisation du réseau lors des périodes de pointe, lorsque leurs ressources sont à sec.

Sensibilisation des usagers

La gestion économe de la ressource en eau doit être promue auprès de l'ensemble des consommateurs

- Plan de communication à établir : plaquettes, articles dans les bulletins municipaux, dans la presse, courrier ou réunion d'information, cellule spéciale d'animation (avec documentation, conseil...), interventions dans les écoles.
- Mobiliser les associations et les professionnels (plomberie, entreprises du bâtiment, etc.)
- Sensibiliser le personnel de la collectivité : services techniques notamment.
- Lancer une politique d'économies d'eau au niveau de la collectivité pour montrer l'exemple.



Exemple de la campagne de sensibilisation du SAGE Mayenne

Partenaires pour la démarche

- Les bureaux d'études ou associations spécialisées ; le diagnostic « eau » peut être avantageusement réalisé en même temps qu'un diagnostic énergétique.
- La société fermière ou le délégataire
- Les Syndicats d'eau
- Le Syndicat de Bassin de l'Elorn
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Calendrier de réalisation

- **Sensibilisation des usagers** : *à tout moment* (à chaque bulletin communal, lors des factures...).
- **Rendement moyen primaire** *à atteindre avant fin 2012* (dans les 2 ans suivant l'approbation du SAGE).
- **Cartographie des niveaux de pression** *à réaliser avant fin 2013* (dans les 3 ans suivant l'approbation du SAGE).
- **Equipement en systèmes économes** : *installation systématique* lors de la construction de bâtiments et l'aménagement d'espaces publics nouveaux.
- **Diagnostic des installations communales** *à réaliser dès que possible* sur les bâtiments et espaces publics existants, et travaux en conséquence (pose de compteurs, équipements économes).



Aides financières

Le Conseil Régional, comme le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, sont susceptibles d'accompagner une démarche communale d'économies d'eau (diagnostics, travaux, sensibilisation).

Les demandes seront relayées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn, après avis éventuel de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.

Contact

Jérôme Vassal au Syndicat de Bassin de l'Elorn : 02 98 25 93 51